



## Absence injustifier

-----  
Par July

Bonjour,

J'ai été absent une journée en juillet pour convenance personnelle. A mon retour j'ai demandé a mon employeur que cette journée soit considérée sans solde or je vois sur ma fiche de salaire qu'il n'a pas tenu compte de demande et ma rémunéré en congé payé .

ai je le droit de lui signifier mon désaccord ?

Cordialement.

-----  
Par ESP

Bienvenue

Vous n'obtiendrez sans doute aucun résultat

Le congé sans solde n'est pas prévu par la législation et dépend de l'accord de l'employeur.

Il peut refuser votre demande de congé sans solde, mais il doit respecter votre choix si la demande a été faite dans les règles, par écrit et qu'il l'a acceptée.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Votre employeur a choisi une solution qui a le double avantage de vous permettre d'être payé et vous met à l'abri d'une sanction (puisque vous étiez en congé, il valide a posteriori votre absence).

En contestant cette solution vous prenez le risque qu'il corrige son "erreur" et vous sanctionne.

-----  
Par July

Je vous remercie.